



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3398**

commune (s) :

objet : Services de téléphonie mobile, y compris messagerie et transmission de données mobiles, fourniture et maintenance des terminaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3398**

objet : **Services de téléphonie mobile, y compris messagerie et transmission de données mobiles, fourniture et maintenance des terminaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le nombre d'abonnements aux services de téléphonie mobile souscrits par la Communauté urbaine de Lyon est d'environ 2 000 dont 500 avec accès aux services de transmission de données.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette flotte, les services de téléphonie mobile font l'objet actuellement d'un marché à bons de commande d'une durée de 24 mois renouvelable. Ce marché prenant fin le 2 mars 2013, il est nécessaire, dès à présent, de lancer une nouvelle consultation pour le renouvellement du cadre d'achat.

Ce renouvellement devra permettre d'intégrer progressivement de nouveaux usages comme les services de transmissions de données entre équipements industriels.

L'objet du marché concerne les fournitures et services de téléphonie mobile. Il comprend :

- la fourniture des services de télécommunications Mobile (voix et données),
- la fourniture et la maintenance des terminaux et accessoires,
- les prestations de mise en œuvre initiale en mode projet,
- les prestations d'accompagnement du gestionnaire Communauté urbaine en cours de marché (mise à niveau du parc, gestion des abonnements et services, résolution des incidents, etc.),
- la maintenance curative et évolutive du système de synchronisation avec la messagerie écrite.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations, ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée de 2 ans, reconductible 1 fois 2 ans.

Il comporterait, pour chaque période de 2 ans, un engagement de commande minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché relatif aux services de téléphonie mobile, y compris messagerie et transmission de données mobile, fourniture et maintenance des terminaux,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet les services de téléphonie mobile, y compris messagerie et transmission de données mobile, fourniture et maintenance des terminaux, ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC pour la durée ferme de 2 ans, reconductible 1 fois 2 ans, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense en résultant, soit 1 435 200 € TTC sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants :

- en investissement : compte 61558 - fonction 020,
- en fonctionnement : compte 2183 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.